

Promotion culturelle : arts plastiques

Expositions itinérantes

Des collections d'œuvres contemporaines sont réunies et achetées par le Ministère qui les fait circuler à l'étranger.

Grandes expositions à l'étranger

Le Ministère aide les galeries et musées canadiens à faire circuler des expositions d'œuvres d'art canadiennes à l'étranger lorsqu'elles ont été organisées après entente avec d'importants musées étrangers ou dans le cadre d'un accord culturel officiel conclu avec des gouvernements étrangers. Le Ministère monte également des expositions d'art canadien à la demande d'importants musées ou de gouvernements étrangers. La sélection des œuvres destinées à ces expositions est effectuée par un jury de spécialistes.

Pour qu'un artiste dont les œuvres sont exposées puisse accompagner l'exposition à des fins de publicité et de causeries, le Ministère assumera parfois ses frais de voyage international.

Expositions étrangères au Canada

Le Ministère peut négocier pour le compte des Musées nationaux du Canada la venue au Canada d'expositions étrangères.

Les projets présentés au Ministère dans le cadre des trois programmes susmentionnés sont étudiés par le Comité consultatif pour les relations culturelles avec l'étranger.

Pour obtenir de plus amples renseignements, communiquer avec :

Le responsable des arts plastiques
Direction des affaires culturelles
Ministère des Affaires extérieures
125, promenade Sussex
Ottawa (Ontario)
K1A 0G2
Tél. : (613) 992-4349